

E - ANNEXES

E-3 Urbanisme opérationnel et outils fonciers

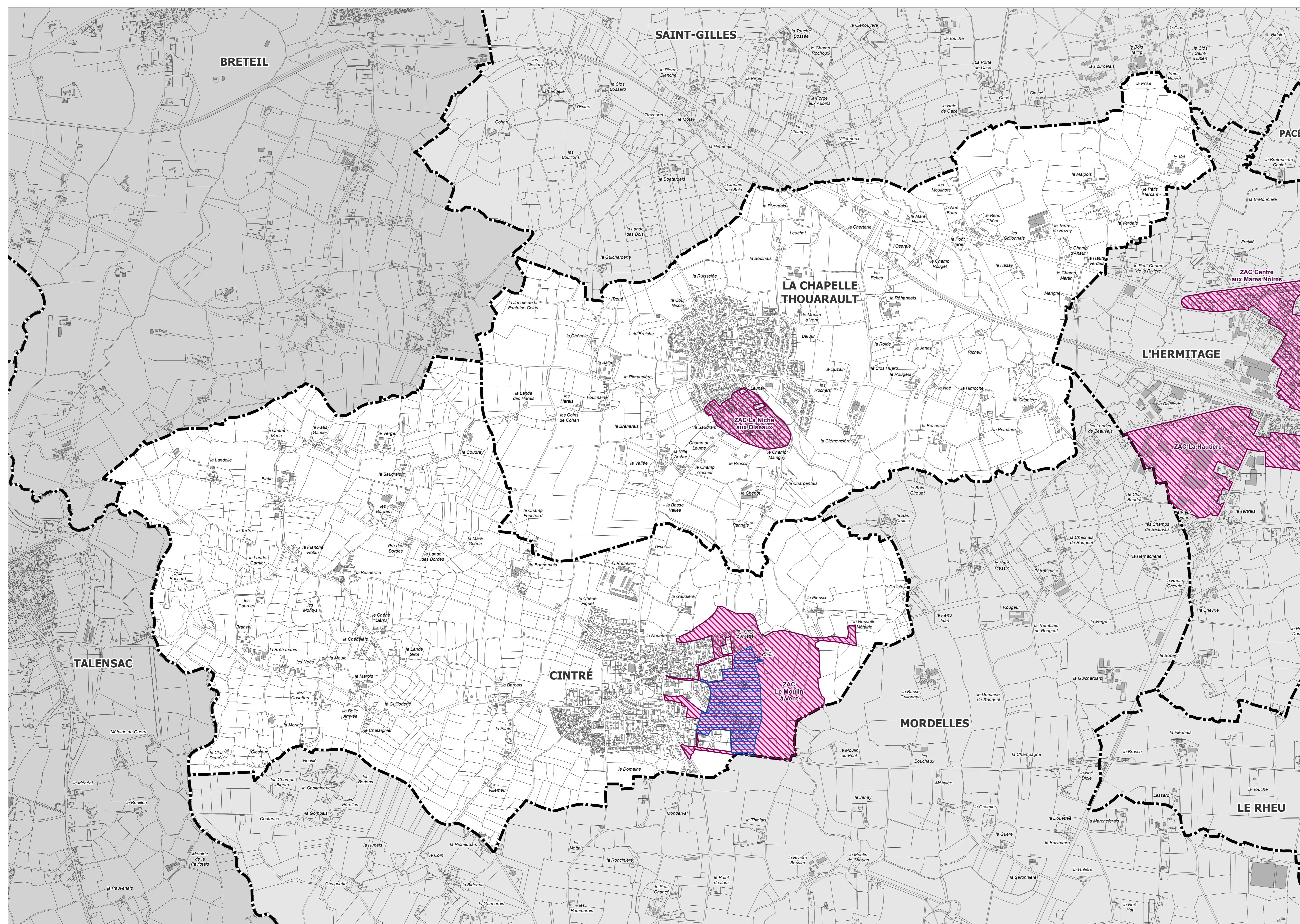
E-3-2 Autres périmètres

Plan E-3-2.09

Cintré / La Chapelle-Thouarault

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019
Mise à jour n°7 par arrêté de la Présidente de Rennes Métropole du 27/02/2025

Echelle : 1 / 10 000
Février 2025



Éléments de contexte

- Limite communale
- Parcelle et bâti cadastral

Urbanisme opérationnel et outils fonciers

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur la métropole (par choix de simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes ces thématiques sur leur territoire. Les périmètres de Droit de Préemption (DP) sont indiqués dans un plan spécifique en annexe E-3-1

- Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)
- Zone d'Aménagement Différé (ZAD)
- Projet Urbain Partenarial (PUP)
- Projet Urbain Partenarial (PUP) - Périmètre élargi
- Périmètre de Prise en Considération (PPC) et Périmètre de Sursis à Statuer (PSS)
- Déclaration d'Utilité Publique (DUP)
- Déclaration d'Utilité Publique (DUP) "mètre ligne B"
- Déclaration d'Utilité Publique (DUP) "centre ancien"
- Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE)
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)